



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du 29 août 2014

Convocation du C.M. : 22/08/2014
Affichage : 4/09/2014

Le vendredi 29 août 2014 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Étaient présents : MM. Denis SCHOEFS, Didier LOUVEAU, Melle Marie-Line TISON, Mmes Isabelle CANTY, Julie FONTENEAU, Jocelyne ISSARTIAL, Régine JACQUEMIN, MM. Roger-Jean BÉALAY, Jérémie CANTY, Yannick ROULEAU

Absents excusés : Mme Servanne JAKUBOWSKI, MM. Claude LABORDE, Maurice RAYER, Éric LECOMTE, Éric DESCOMBES

Mme Servanne JAKUBOWSKI, MM. Claude LABORDE, Maurice RAYER, Éric LECOMTE, Éric DESCOMBES ont donné respectivement procuration de vote à Mme Isabelle CANTY, à M. Denis SCHOEFS, à Melle Marie-Line TISON, à M. Didier LOUVEAU et à M. Jérémie CANTY.

Secrétaire de séance : M. Didier LOUVEAU

M. le Maire interroge l'assemblée présente : après consultation, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 27 juin 2014 n'appelle aucune remarque de sa part.

☞ Lotissement communal « Le Chêne Galon »

Point sur l'avancement du dossier

M. le Maire rappelle qu'une réunion s'est déroulée le 4 août avec Sarthe Habitat, IRPL et l'architecte afin de finaliser le projet, notamment la validation du plan de masse des 2 terrains mis à disposition de Sarthe Habitat. M. le Maire présente le nouveau plan masse avec la voirie d'entrée du lotissement corrigé. Le plan a été validé par l'architecte de Sarthe Habitat.

Le permis d'aménager a été déposé ainsi que le dossier de la loi sur l'eau.

La prochaine étape sera la préparation du DCE (dossier de consultation des entreprises). Une réunion de préparation est à programmer.

Didier Louveau, adjoint interviendra pour l'entretien du terrain.

☞ Réhabilitation de la bibliothèque communale

Avenants au marché

M. le Maire informe le conseil municipal que des travaux supplémentaires concernant le plancher au 1^{er} étage, l'installation de 3 boîtes à lettres, une plus-value pour remplacement de l'isolation, sont nécessaires.

Pour cela, 3 avenants de travaux n° 1 au marché des lots n°s 1, 4, 6 sont proposés à l'assemblée délibérante :

Avenant n° 1 au marché – lot n° 1 : gros œuvre démolition aménagements extérieurs

M. le maire informe le conseil qu'un avenant n° 1 au marché est proposé concernant le lot n° 1 – gros œuvre- de l'entreprise GARNIER-LEFEBVRE Bâtiment – de Vibraye (72320).

L'avenant de travaux comprend des travaux supplémentaires de gros oeuvre d'un montant de 1 891.65 € HT soit 2 269.98 € TTC,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

autorise M. le maire à signer l'avenant concerné avec l'entreprise GARNIER-LEFEBVRE Bâtiment.

Avenant n° 1 au marché – lot n° 4 : menuiseries intérieures bois

M. le Maire informe le conseil qu'un avenant n° 1 au marché est proposé concernant le lot n° 4 – menuiseries intérieures bois de l'entreprise AS MENUISERIE AGENCEMENT de Mulsanne (72230).

L'avenant de travaux comprend des travaux supplémentaires pour l'installation de 3 boîtes à lettres - d'un montant de 280.00 € HT soit 336.00 € TTC,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

autorise M. le Maire à signer l'avenant concerné avec l'entreprise AS MENUISERIE AGENCEMENT.

Avenant n° 1 au marché – lot n° 6 : plafonds suspendus

M. le Maire informe le conseil qu'un avenant n° 1 au marché est proposé concernant le lot n° 6 – plafonds suspendus de l'entreprise ISOL'TECH de Spay (72700).

L'avenant de travaux comprend des travaux supplémentaires pour plus-value concernant le remplacement de l'isolation - d'un montant de 179.60 € HT soit 215.52 € TTC,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

autorise M. le Maire à signer l'avenant concerné avec l'entreprise ISOL'TECH.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2014 opération n° 75 : réhabilitation de la bibliothèque communale 20 avenue du Général de Gaulle – art. 2313.

Point sur l'avancement des travaux

Les travaux du plaquiste, en électricité et en menuiserie intérieure sont en cours. Un retard est à noter concernant les menuiseries extérieures. M. le Maire présente un diaporama du plan et du planning des travaux.

La prochaine réunion de chantier est programmée mercredi 3/09 à 8h45.

☞ Rénovation de l'éclairage public – rues diverses

Point sur l'avancement du dossier

M. le Maire rappelle que la commission « travaux » s'est réunie lundi 16 juin pour établir un pré-choix de matériel d'éclairage public à leds. Un fournisseur Comatelec a présenté des luminaires. Un autre GHM a mis à disposition du matériel.

La commission a manifesté sa préférence sur le luminaire TECSEO de chez Comatelec

Le dossier de consultation a été monté comme détaillé par M. le Maire qui présente un diaporama au conseil.

Les variantes sont acceptées.

L'envoi à la publication du marché a été fait le 31/08. La remise des offres est prévue le mercredi 24/09 à 12h00.

La commission « MAPA » sera convoquée pour l'ouverture des plis.

Pour information, le dossier de subvention DETR 2014 est en cours d'instruction.

☞ École Jean Ferrat – organisation de la rentrée scolaire

Mise en place des temps d'activités scolaires : intervention des enseignants

Les TAP ont été organisés avant les vacances pour la 1^{ère} période jusqu'aux vacances de la Toussaint (5 ateliers par jour). Toutes les familles ont inscrit leurs enfants.

A nouveau, le personnel est mis à contribution y compris les 3 enseignantes avec une intervenante extérieure le jeudi pour l'éveil musical.

Rémunération des professeurs des écoles au titre d'une activité accessoire

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP), 3 professeurs des écoles interviennent auprès des enfants.

Ces activités extra-scolaires sont dites accessoires et font l'objet d'une autorisation par l'employeur principal (Education Nationale),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

autorise M. le Maire à procéder au recrutement de 3 professeurs des écoles au titre d'une activité accessoire à compter du 1er septembre 2014 et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014 / 2015,

décide que l'indemnité versée à chaque professeur des écoles sera calculée sur le barème des heures supplémentaires des personnels enseignants, au taux maximum de l'heure d'enseignement, pour le compte des collectivités territoriales.

Emploi d'un agent non titulaire (remplacement d'un agent)

Information : en remplacement de Gwenaëlle MEUNIER et ce, afin de compléter le temps de travail à 80 % d'Emilie JACOB, ATSEM, Annick THIBAUT qui était AVS à l'école, et qui apportait entière satisfaction, est recrutée comme ATSEM remplaçante à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 (contrat renouvelable). Elle participera également aux TAP.

Marquage des jeux dans la cour : décision modificative budgétaire

M. le Maire rappelle que dans sa délibération du 22 mai 2014, le conseil a décidé le marquage de jeux dans la cour de l'école et a porté son choix sur la SAS LESOURD du Mans pour la somme initiale de 2 045.00 € HT soit 2 454.00 € TTC.

M. le Maire présente un diaporama des travaux de peinture de la cour de l'école réalisés et explique qu'à la demande de l'enseignante du cycle 3, des travaux supplémentaires de peinture ont été effectués par l'entreprise LESOURD (création et mise en peinture d'un jeu « balle aux prisonniers ») pour la somme de 350.00 € HT, soit 420.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

approuve la réalisation des travaux de peinture supplémentaires pour la somme de 420.00 € TTC,

autorise M. le Maire à signer le devis concerné.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 – opération n° 80 – Equipement de l'Ecole Jean Ferrat – art. 2315 – pour la somme de 3 000 €.

Remplacement de matériel d'équipement pour la cuisine de la cantine

Une consultation est en cours. Les crédits inscrits au budget 2014 au titre de l'opération n° 81 : Equipement de la cantine scolaire sont de 6 000 €.

Le matériel concerné est le suivant :

- Four à vapeur
- Eplucheuse
- Chariot de service
- Cellule de refroidissement
- Remplacement du 4 feux (en panne thermocouple + porte four) par un 2 feux.

La première évaluation du coût de ce matériel est d'environ 15 000 €.

Le fournisseur du matériel sera arrêté par le conseil municipal à la prochaine réunion.

Accueil périscolaire

Bilan de l'activité de l'année scolaire 2013 / 2014

Marie-Line TISON, adjointe aux affaires scolaires, présente le bilan de l'activité de l'accueil périscolaire 2013/2014 qui fait apparaître : une moyenne de 3 à 10 enfants par jour (matin et soir).

Fixation des tarifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de maintenir les tarifs forfaitaires de garde de la façon suivante comprenant un goûter (+ 0.50€) :

le matin arrivée avant 8h20 : 1.70 €

le matin arrivée après 8h20 : 1.00 €

le soir départ avant 17h00 : 1.50 €

le soir départ après 17h00 : 2.20 €.

le soir départ après 18h30 : 10.00 € (pour dépassement d'horaires)

Ces décisions prennent effet au 1er septembre 2014.

Commémoration du 21 juin 2014

Mise en place de la plaque commémorative – décision modificative budgétaire

M. le Maire présente le devis de la SARL FOUQUET pour la réalisation d'une stèle en granit du Tarn pour recevoir la plaque commémorative pour un montant de 1 580 €.

Après en avoir délibéré, et après vote à main levée, 12 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre, le conseil municipal,

décide de ne pas donner suite au devis présenté pour la réalisation d'une stèle

décide de poser la plaque commémorative sur la quatrième face du monument du souvenir.

Afin de permettre le règlement de la plaque commémorative mise en place lors de la cérémonie du 21 juin 2014 par la SARL FOUQUET de La Ferté Bernard, d'un montant de 910.84 €,

décide de créer une nouvelle opération d'investissement :

Opération n° 83 - art. 2313 – installation d'une plaque commémorative

décide le virement de crédits suivant :

Section d'investissement :

- Art 2118 – Opération n° 43 – Réserves foncières = - 1 000 €
- Art 2313 – Opération n° 83 – installation d'une plaque commémorative = + 1 000 €

☞ **Lotissement de la Huchottière – Contentieux avec le lotisseur**

Point sur l'avancement du dossier

M. le Maire donne lecture du courrier de l'avocat de la commune.

Prise en charge des honoraires

M. le Maire explique au conseil que la commune est dans l'obligation de prendre un avocat dans le cadre du contentieux qui l'oppose au lotisseur du lotissement de la Huchottière,

Il informe le conseil que le paiement des honoraires de l'avocat se fera en plusieurs fois et pour la prise en charge des honoraires, la commune a une protection juridique et les remboursements de ces honoraires sont effectués par MMA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

donne son accord pour prendre en charge les honoraires de la SCP d'AVOCATS située 1 impasse René Lebrun au Mans,

précise que le paiement se fera en plusieurs fois,

autorise M. le Maire à effectuer les paiements à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 art. 6226.

☞ **Délégation du service public d'assainissement collectif**

Rapports technique et financier 2013 de VEOLIA

M. le Maire donne lecture des rapports technique et financier 2013 de VEOLIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

prend acte de la présentation des rapports technique et financier 2013 de VEOLIA.

☞ **Syndicat d'eau de la région de Dollon**

Avis du conseil sur l'adhésion de la commune de Coudrecieux

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de la SAEP de Dollon, dont la commune de Sceaux sur Huisne est membre, par sa délibération du 24 juillet 2014, de se prononcer sur l'extension du périmètre du SAEP de Dollon à la commune de Coudrecieux.

Il s'agit donc, conformément à l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Coudrecieux au SAEP de Dollon à compter du 1^{er} janvier 2015, de se prononcer sur la mise à disposition du SAE de Dollon de l'ensemble du patrimoine existant pour l'exploitation du service d'eau potable de la commune de Coudrecieux et de se prononcer sur le projet des nouveaux statuts du syndicat de Dollon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

accepte l'adhésion de la commune de Coudrecieux au SAEP de la Région de Dollon à compter du 1^{er} janvier 2015,

prend acte de la mise à disposition du SAEP de Dollon de l'ensemble du patrimoine existant pour l'exploitation du service d'eau potable de la commune de Coudrecieux,

accepte le projet des nouveaux statuts du syndicat de Dollon,

autorise M. le Maire à signer les différentes pièces.

☞ Smirgéomes

Avis du conseil sur les nouvelles règles envisagées pour la collecte des OM

Jérémie CANTY donne lecture d'un courrier du Smirgéomes concernant une consultation des communes adhérentes sur la fréquence de collecte des OMR bimensuelle :

Production d'OMR par habitant en continuelle baisse, taux de présentation des bacs à la collecte moyen de 38,7%, le Smirgéomes envisage à l'occasion du prochain marché, d'adapter la fréquence de collecte à cette réalité.

Le Smirgéomes demande à chaque commune adhérente de se prononcer sur cette possibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

donne son accord pour une « levée » des ordures ménagères tous les 15 jours.

☞ Information

Document unique : Pour l'élaboration du document unique, la subvention allouée à notre collectivité par la CNRACL (caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales), dans le cadre d'une démarche de prévention, est de 2 000 €.

Congrès cantonal des ACPG/CATM : ce dernier a lieu le 14/09 à SCEaux avec l'inauguration du monument du souvenir à 11h15.

☞ Questions diverses

Echanges linguistiques entre Scopwick et l'école: Régine Jacquemin fait part d'une demande dans le cadre de la bibliothèque en vue de l'informatisation pour échanges linguistiques entre Scopwick et l'école via Skype : en attente d'un courrier du président de l'association « Culture et Jumelage ».

Chiens bruyants et taille de haie : Régine JACQUEMIN fait part également d'un commencement de pétition pour cause de chiens bruyants appartenant à M. Ludovic VERON. De plus, la taille de la haie de M. VERON, côté rue de la Taille est demandée.

☞ Manifestations

Vendredi 5/09 : loto organisé par l'Amicale des Parents

Dimanche 7/09 : bric à b-rac mis en place par l'Amicale des Parents

☞ Agenda maire et adjoints

Réunion des adjoints le mercredi

- Mercredi 3/09 : Réunion de chantier concernant les travaux de la bibliothèque communale
- Dimanche 14/09 : Congrès cantonal ACPG et inauguration du monument au souvenir
- Lundi 15/09 à 19h00 : Réunion de la Caisse des Ecoles
- Mardi 16/09 : Réunion de la CCHS
- Lundi 22/09 : Réunion du BRED pour effacement des réseaux
- Dimanche 28/09 : Elections sénatoriales.

La séance est levée à 22 h 45

Prochaine réunion : vendredi 26 septembre 2014 à 20h30